

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 9 décembre 2019, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Ms Gérard Grenier, maire, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette,  
conseillers, Mmes Jocelyne Bérubé et Chantale Gagné, conseillères

Absents : Valérie Simard, conseillère

Les membres présents forment quorum.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

## **2019-12-198 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

## **2019-12-199 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019.

**ADOPTÉ**

## **2019-12-200 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

### **1. Comptes payés :**

Journal des achats au 30 novembre 2019	142577.29 \$
Rapport mensuel des salaires	18063.61 \$
Total des comptes payés :	<u>160640.90 \$</u>

### **2. Comptes à payer :**

Analyse des comptes à payer au 30 novembre 2019	84043.67 \$
Factures ajoutées au bordereau	- \$
Total des comptes à payer :	<u>84043.67 \$</u>

3. Le total des comptes est de : 244684.57 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

## **ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

#### **DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

En conformité à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums*, Mme Valérie Simard dépose devant le conseil sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES**

En conformité à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale dépose le registre public des déclarations des dons et autres avantages faites par un ou des membres du conseil. Il n'y a rien à déclarer pour l'année 2019.

#### **2019-12-201      ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DU PLAN D'ACTION FAMILLE 2019-2022**

ATTENDU que la Municipalité de Lac-au-Saumon a effectué la mise à jour de sa Politique familiale municipale et qu'elle a élaboré un nouveau plan d'action s'échelonnant de 2019 à 2022, conformément aux besoins exprimés par les familles de la municipalité lors d'une consultation publique par sondage;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'adopter la politique et le plan d'action famille 2019-2022 de Lac-au-Saumon. Cette politique sera un document de référence important au cours des prochaines années et le plan d'action sera réalisé au cours des 36 prochains mois en collaboration avec divers partenaires du milieu en vue d'accroître le bien-être des familles de la municipalité.

## **ADOPTÉ**

#### **2019-12-202      TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Lac-au-Saumon contribue pour une somme de 3 722.09 \$, tel que prévu au budget de l'année 2020, pour le service de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Matapédia, administré par « Transport La Caravelle Inc. ».

## **ADOPTÉ**

#### **2019-12-203      MANDAT – MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D'OFFRE CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX – PROJET ALIMENTATION EN EAU PARC DE MAISON MOBILE**

CONSIDÉRANT que la nature des travaux du projet de mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du Parc Parent va nécessiter les services d'un laboratoire de contrôle des sols et des matériaux;

CONSIDÉRANT que le début des travaux est prévu pour le mois d'avril 2020;

CONSIDÉRANT que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia lancera, à l'hiver 2020, un appel d'offres pour le contrôle des sols et des matériaux de l'ensemble des projets municipaux supervisés par le service;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-au-Saumon désire se regrouper avec la MRC de La Matapédia pour l'appel d'offres pour le contrôle des sols et des matériaux pour l'ensemble des projets municipaux du service de génie municipal de la MRC de La Matapédia;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions la municipalité ne pourra pas se retirer de l'appel d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu unanimement de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin que les travaux de contrôle des sols et des matériaux spécifiés par la firme SNC Lavalin pour le projet de mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable du Parc Parent soient regroupés avec l'appel d'offres pour le contrôle des sols et des matériaux de l'ensemble des projets municipaux supervisés par le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia.

### ADOPTÉ

#### **2019-12-204 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 50-2002**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement de construction numéro 50-2002 de la Municipalité de Lac-au-Saumon a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire assouplir les exigences concernant les fondations vouées à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 11 novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 190-2019 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE À LAC-AU-SAUMON, CE 9 DÉCEMBRE 2019

---

Gérard Grenier, maire

---

Karine Dostie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

## ADOPTÉ

**2019-12-205      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2019 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 105-2008 ET 155-2016 RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LA LOCATION DES SALLES ET DES ÉQUIPEMENTS**

Avis de motion est donné par M. Patrick Bacon, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement 191-2019 modifiant les règlements 105-2008 et 155-2016 relatif à la tarification applicable pour la location des salles et des équipements.

**2019-12-206      ADOPTION PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2019 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 105-2008 ET 155-2016 RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LA LOCATION DES SALLES ET DES ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU                                      que la municipalité veut régulariser la tarification de la location du Bâtiment Elzéar-Michaud;

ATTENDU                                      qu'un avis de motion a été donné lors de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de modifier l'article 2 du règlement 155-2016 relatif à la tarification applicable pour la location des salles et des équipements de la façon suivante :

**ARTICLE 1**                                      L'article 3 intitulé « Tarification » soit modifié en ajoutant au libellé, ce qui suit :

**Tarifs de location du bâtiment Elzéar-Michaud :**

Résident de Lac-au-Saumon / organismes

- Bâtiment avec ménage                                      110\$ / jour

Non-résident de Lac-au-Saumon

- Bâtiment avec ménage                                      140 \$ / jour

**ARTICLE 2**                                      Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Dostie, Directrice générale /  
Secrétaire – trésorière

## ADOPTÉ

**2019-12-207      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 84-2007 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 168-2017 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Avis de motion est donné par Mme Chantale Gagné, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement 192-2019 modifiant le règlement 84-2007 et abrogeant le règlement 168-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

**2019-12-208      ADOPTION PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 84-2007 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 168-2017 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

ATTENDU                      que le projet d'alimentation en eau potable du Parc Parent débute en 2020;

ATTENDU                      que les projets de cette envergure peuvent connaître des imprévus nécessitant de deniers supplémentaires;

ATTENDU                      qu'un avis de motion a été donné lors de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'abroger le règlement 168-2017 et d'ajouter l'article 6.4 au règlement 84-2007 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire. Celui-ci se lit de la façon suivante :

**ARTICLE 1**                  L'article 6.4 ajoute au libellé, ce qui suit :

- Dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable du Parc Parent, la directrice générale / secrétaire-trésorière peut engendrer des dépenses de l'ordre de 10 000\$ sous approbation du maire. Toutes dépenses excédant ce montant doivent être approuvées par le conseil.

**ARTICLE 2**                  Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Gérard Grenier, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Dostie, Directrice générale /  
Secrétaire – trésorière

**ADOPTÉ**

**2019-12-209      CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT              que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront le lundi et débiteront à 20h00 :

13 janvier	10 février	9 mars
14 avril (mardi)	11 mai	8 juin
13 juillet	10 août	14 septembre
13 octobre (mardi)	9 novembre	14 décembre

### **ADOPTÉ**

#### **2019-12-210      GRAND-PRIX CYCLISTE DE LA MATAPÉDIA AOÛT 2020**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'autoriser le Grand prix cycliste de La Matapédia à utiliser les rues et les routes de la municipalité lors de l'évènement qui aura lieu du 12 au 16 août 2020. Voici les voies publiques concernées :

Le 13 août :

- En provenance d'Amqui vers Causapscal :
  - Route du rang Didier
  - route St-Edmond
  - route du rang A

Aucune réparation de route n'est prévue cette année pour cet évènement..

La municipalité s'engage à participer financièrement à l'activité pour un montant de 500\$.

### **ADOPTÉ**

#### **2019-12-211      MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE LOCATION – CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu de modifier la politique de location en modifiant le prix de location du centre multifonctionnel qui sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Résidents et entreprises de la municipalité de Lac-au-Saumon
  - Salle du haut
    - 350 \$ / jour
    - 560 \$ / 2 jours
    - Le tarif est réduit à 250\$ / jour pour les locations devant avoir lieu en semaine (du lundi au jeudi) N.B. : il y a exception du 24 au 31 décembre ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier.
    - Le tarif est de 160 \$ pour la location lors d'un service après-service d'un résident de Lac-au-Saumon
  - Salle du sous-sol
    - 150 \$ / jour
    - 275 \$ / 2 jours
- Organismes de la municipalité de Lac-au-Saumon
  - Salle du haut 160 \$
  - Salle du sous-sol 100 \$
- Résidents, entreprises et organismes extérieurs à la municipalité de Lac-au-Saumon
  - Salle du haut
    - 425 \$ / jour
    - 720 \$ / 2 jours
  - Salle du sous-sol

- 200 \$ / jour
- 375 \$ / 2 jours

**ADOPTÉ**

**2019-12-212      DONS**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de remettre la somme de 100 \$ au Salon des mots de La Matapédia qui se tiendra à Sayabec les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2020.

**ADOPTÉ**

**DIVERS**

**RAPPORT DES COMITÉS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

**2019-12-213      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gérald Ruel de lever la séance. Il est 20 h 25.

**ADOPTÉ**

---

Gérard Grenier  
Maire

---

Karine Dostie, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*